



# Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie - CDCA



Facile à lire et à comprendre



# C'est quoi le CDCA ?

**Le CDCA** veut dire **le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie.**

Le CDCA est un groupe de personnes.

Le CDCA donne des conseils aux personnes qui travaillent pour le département.

Le CDCA réfléchit sur **la citoyenneté et l'autonomie** de toutes les personnes qui en ont besoin.

Par exemple :

- les personnes âgées

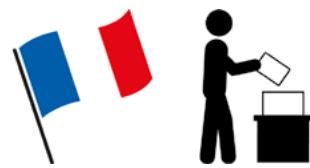


- les personnes en situation de handicap.



## C'est quoi la citoyenneté ?

**L'auteur** c'est :



- pouvoir utiliser vos **droits**.

**Les droits** c'est ce que vous avez le droit de faire.

Par exemple, vous avez le droit de voter.

Les droits c'est aussi les aides que vous pouvez avoir.

- participer à la vie de votre ville et de la France.
- pouvoir être libre.
- pouvoir avoir un travail, une maison ou un appartement.
- pouvoir apprendre à l'école.
- pouvoir être soigné quand vous êtes malade...

## C'est quoi l'autonomie ?

**L'autonomie** c'est :

- vivre avec la même liberté que les autres.
- faire vos propres choix.
- faire ce que vous voulez.
- ou avoir de l'aide pour faire vos choix  
et faire ce que vous voulez...



# A quoi sert le CDCA ?

Le CDCA donne des conseils et des avis  
sur la citoyenneté et l'autonomie des personnes.

Le CDCA aide les personnes qui travaillent pour le département.

Le CDCA sert à plusieurs choses :

## ■ connaître les décisions et les actions

pour l'autonomie des personnes  
qui vivent dans le département.



**Ça veut dire que les personnes  
qui prennent les décisions et font les actions  
doivent prévenir le CDCA.**

## ■ donner un avis sur les décisions

pour l'autonomie des personnes  
qui vivent dans le département.



## ■ choisir des personnes pour donner l'avis du CDCA.

Ces personnes s'appellent **des représentants**.

Le CDCA choisit des représentants.



dans les établissements de santé et de l'autonomie.

Par exemple, dans la MDPH.

## ■ donner des idées et réfléchir sur les décisions

pour l'autonomie des personnes  
qui vivent dans le département.



## Sur quoi travaille le CDCA ?

Le CDCA travaille sur les décisions pour la citoyenneté et l'autonomie des personnes qui vivent dans le département.

Par exemple, le CDCA travaille sur :

- **comment garder l'autonomie des personnes.**
- **l'accompagnement médico-social.**

C'est aider une personne dans sa vie de tous les jours.

La personne a une aide pour sa santé

et pour faire des activités, travailler...



- **comment avoir une aide pour la santé et des personnes ou des objets qui vous aident.**
- **l'accessibilité.**

C'est quand c'est facile d'aller quelque part

ou de faire une activité.



Par exemple, c'est entrer dans un magasin

avec un fauteuil roulant sans difficulté.

- **l'endroit où vivre.**

- **comment se déplacer.**

Par exemple utiliser une canne, prendre le bus.



■ les solutions dans les écoles,

les villes et les entreprises

pour les personnes âgées



et les personnes en situation de handicap.

■ les loisirs, le sport, le théâtre, les promenades...



## Comment fonctionne le CDCA ?

Le Conseil départemental commande le CDCA.

Le CDCA a 2 groupes :

- un groupe pour les besoins des personnes âgées.
- un groupe pour les besoins des personnes en situation de handicap.



Toutes les personnes du CDCA

font au moins 2 réunions ensemble par an.

Le CDCA peut aussi avoir des groupes de travail.

Les groupes de travail choisissent de réfléchir sur 1 problème.

## Qui fait partie du CDCA ?

Les personnes qui font partie du CDCA sont des **représentants**.

**Les représentants** sont des personnes  
qui parlent pour d'autres personnes.

Les personnes qui font partie du CDCA sont :

- des représentants de personnes âgées ou à la retraite.
- des représentants de personnes en situation de handicap et de leurs proches.
- des représentants des groupes de l'État.

Par exemple le Conseil départemental,  
l'Agence Régionale de Santé – ARS, l'Éducation nationale.

- des représentants de groupes et de professionnels.  
Par exemple les syndicats, les patrons,  
les services ou établissements qui aident les personnes.
- des personnes qui connaissent bien  
sur quoi travaille le CDCA.

Les personnes dans le CDCA changent tous les 3 ans.



Ce texte est écrit en Facile À Lire et à Comprendre.  
Le Facile À Lire et à Comprendre est une méthode  
qui rend les informations accessibles à tous.

Ce texte a été transcrit par les travailleurs  
de l'ESAT La Roseraie – Avenir Apei – Carrières-sur-Seine.

Édition en septembre 2025.

© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe.

Plus d'informations sur le site [inclusion-europe.eu](https://inclusion-europe.eu)